

01 oct 2021 -15:40

Appartient à Conseil des ministres du 1er octobre 2021

Transfert temporaire du siège de la justice de paix du canton de Limbourg à Eupen

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal de transfert temporaire du siège de la justice de paix du canton de Limbourg en province de Liège à Eupen.

À la suite des graves inondations du mois de juillet 2021, le Code judiciaire a été complété, permettant le transfert de siège d'une justice de paix ou d'un tribunal de police vers une commune proche située hors de l'arrondissement, mais toujours dans le même ressort.

Cette mesure permet le déménagement temporaire du siège de la justice de paix du canton du Limbourg en province de Liège vers Eupen.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be